



# REPORTAGE

Syndicat de l'enseignement du Grand-Portage (CSQ)

VOLUME 52, N° 04

DÉCEMBRE 2020

## Noël et bienveillance



**Natacha Blanchet**  
Présidente  
[natacha.blanchet@segp.ca](mailto:natacha.blanchet@segp.ca)

*Dans le contexte de pandémie et de télétravail vécu depuis le début de cette année scolaire hors du commun, la bienveillance nous rappelle l'importance d'être un peu plus à l'écoute des autres, mais aussi de soi. De petits gestes posés font souvent la différence dans le quotidien de plusieurs d'entre vous.*

*Saviez-vous ce qu'un milieu bienveillant favorise chez les enseignantes et enseignants ? La santé, le mieux-être, la confiance, la collaboration, la mobilisation et la création d'un sentiment de fierté de notre organisation.*

*À l'approche des fêtes, tout un chacun peut poser facilement des gestes, même anodins, mais la personne la plus influente dans cette chaîne de bienveillance est, sans contredit, notre employeur qui est le leader. Ainsi, la bienveillance, pour s'implanter dans nos milieux, doit d'abord être prônée et incarnée par les dirigeants, les directions d'établissement en l'occurrence, en priorisant les comportements suivants, soit de prendre le temps d'écouter, de décider après avoir consulté, de proposer plutôt qu'imposer, de rappeler à chacun sa valeur ajoutée, d'être compréhensif, indulgent et de communiquer de façon transparente.*

*Alors, des actions simples et efficaces permettront la bienveillance envers nous, envers nos collègues et, par le fait même, envers notre employeur. Rappelons-nous le bien-fondé de la bienveillance sur la vie de l'école ou d'un centre et son importance à l'approche des fêtes lorsque tous sont exténués. C'est donc avec bienveillance que je vous souhaite, chères enseignantes et chers enseignants ainsi que collègues, un Noël de répit avec vos proches (du moins les plus proches dans le contexte...) où vous serez à votre tour choyé et choyé ou que vous chérez votre famille ou vos amis autour de vous.*

*Je souhaite également à nos centres de services scolaires un beau Noël et je fais le souhait que chacune de vos directions manifeste, d'ici le 22 décembre, les comportements de bienveillance envers vous, les profs, pour que, d'ici le congé, votre vie enseignante soit plus douce.*

*Un très Joyeux Noël à vous toutes et tous!*

*Natacha Blanchet*

### DANS CE BULLETIN

Assemblée générale en janvier : mandats de grève pour contrer l'immobilisme du gouvernement	2	Session de préparation à la retraite	5
Sondage « Prolongation des fêtes »	2	Pour devenir membre du Syndicat	5
Fonds Lorraine	2	Offre Planifio de Efficom	6
Assurance collective au 1er janvier et campagne d'adhésion au régime Alter ego	3	Avantages Iris	7
Quels seront mes revenus à la retraite ?	3	Calendrier des activités	7
Le relevé de participation RREGOP	3	Souvenirs des années 1975-1980 de notre Syndicat	8
Temps alloué aux matières au primaire—rappel	4		

# Assemblée générale en janvier : mandats de grève pour contrer l'immobilisme du gouvernement

Lors de notre dernière assemblée générale tenue en octobre, nous vous avons demandé, via un sondage Zoom : *Si la grève s'avérait nécessaire, quel type de grève privilégieriez-vous ?* À cette question, 73 % d'entre vous ont dit que la grève innovante de courte durée était le moyen à privilégier.

Depuis ce temps, sachez que rien ne se passe aux différentes tables de négociations, l'immobilisme du gouvernement s'enracine après une année depuis le dépôt de nos demandes. Aucune avancée patronale n'a été démontrée.

C'est pour cette raison que, en conseil général des négociations, les délégués des sept Fédérations ont donné l'aval à la recherche d'un mandat de grève en assemblée générale avant le 29 janvier 2021.

## *Pourquoi aller chercher un mandat de grève ?*

**Pour obtenir un mouvement aux tables de négociation.**

Aux dernières négociations, la recherche de mandats de grève servait à dénouer une ou plusieurs impasses. Cette fois, les équipes de négociations de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), de la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE) et les représentants du conseil général des négociations (CGN) croient que l'annonce de cette

recherche de mandats de grève entraînera une pression sur le gouvernement pour, enfin, entreprendre une véritable négociation.

## Assemblée générale

Pour notre part, l'assemblée générale virtuelle des membres aura lieu le **mardi 26 janvier 2021**. La participation de toutes et de tous est primordiale dans cette action de mobilisation importante.

Depuis le 4 décembre, les médias traitent de ce sujet et contribuent ainsi à mettre de la pression sur le gouvernement pour qu'ils mettent sur papier les belles promesses qu'il a faites pour l'amélioration des conditions d'exercices des enseignantes et des enseignants. D'ici là, je vous tiens informés par courriel de l'état des négociations.

N'oublions pas que c'est ensemble qu'on obtiendra des améliorations significatives de nos conditions d'exercices !

Solidarité,

*Natacha Blanchet*



## Sondage

### « Prolongation des fêtes »

*Saviez-vous que vous avez été 674 à répondre au sondage concernant la prolongation du congé des fêtes ?*

*Saviez-vous que, grâce à cette consultation, qui a atteint 18 000 membres de la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE), nos représentants de la FSE ont pu influencer le gouvernement et ainsi réduire le nombre de jours de fermeture du congé des fêtes ?*

Vous êtes précieuses et précieux dans nos consultations et nous avons besoin de votre point de vue pour bien représenter vos besoins et vos réalités.

Merci !

Solidarité,

*Natacha Blanchet*



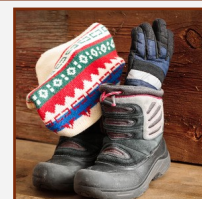
## Fonds Lorraine

Nous vous informons que des sommes sont encore disponibles dans le fonds Lorraine. Ce fonds est créé pour venir en aide à une ou un élève de votre milieu qui est dans le besoin, que ce soit pour l'achat de vêtements, de chaussures ou autre à cet enfant. Avec l'hiver qui est à nos portes, vous pourriez améliorer le confort de certains élèves.

Pour information ou pour faire une demande, consultez la politique sur notre site Internet. Sachez que ces fonds sont là pour aider les élèves de tous les secteurs d'enseignement, que ce soit au préscolaire, au primaire, au secondaire, à l'éducation des adultes ou à la formation professionnelle.

Vous trouverez également sur le site le formulaire à remplir à cet effet.

*Natacha Blanchet*





**Michel Bergeron**  
Conseiller en relations  
du travail  
[michel.bergeron@segp.ca](mailto:michel.bergeron@segp.ca)

## Assurance collective au 1<sup>er</sup> janvier et campagne d'adhésion au régime Alter ego

La campagne d'adhésion pour le nouveau régime d'assurance collective Alter ego L'avantage CSQ est maintenant complétée. Il sera donc en place pour le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Les choix que vous avez faits lors de la campagne s'appliqueront à compter de cette date.

Pour celles et ceux qui n'ont pas participé à la campagne, la SSSQ devrait avoir reproduit l'équivalent des anciennes protections dans le nouveau régime. Vous pourrez valider en janvier que tout est conforme à vos choix en consultant *l'Espace client* sur le site de la SSSQ.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, les membres de la CSQ auront un délai additionnel de 60 jours pour demander des modifications à leur choix pour le régime Alter ego, si ce n'est déjà fait. Il faudra communiquer avec l'employeur afin de revoir les protections choisies lors de la campagne

d'adhésion ou celles accordées par équivalence aux non-participants à la campagne d'adhésion. Les correctifs seront appliqués de façon rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2021.



Pour l'assurance vie, chaque membre s'est vu accorder une protection minimale de 10 000 \$. Il est possible de retirer cette protection dans les 180 jours suivant le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Il faut préciser que le coût de cette protection est de 0,37 \$ par période de 14 jours.

Ce droit de retrait s'applique aussi pour toute nouvelle adhésion à l'assurance collective. Si vous voulez être exemptée ou exempté des protections en assurance maladie, vous devez aussi communiquer avec votre employeur.

*Michel Bergeron*

## Quels seront mes revenus à la retraite ?

*Vous savez que l'admissibilité à la retraite est à 55 ans et que la retraite sans réduction est à 35 années de service ou à 60 ans ou 61 ans, mais, en chiffre, savez-vous qu'est-ce qui en est ?*

Pour le savoir, il suffit de communiquer avec votre Syndicat pour recevoir toute l'information. De plus, votre Syndicat pourra vous préparer une estimation de rente de retraite pour le RREGOP qui vous fournira en chiffre :

- *les revenus de la rente du RREGOP à différents moments;*
- *des calculs selon les revenus bruts ou nets;*
- *des tableaux incluant des données sur la RRQ et la pension de la Sécurité de la vieillesse (SV);*
- *une estimation des revenus à la retraite sur plusieurs années.*

La démarche est simple. Un appel à votre Syndicat (ou un courriel) et un formulaire à remplir pour obtenir un *État de participation*. Ce document, que Retraite Québec ne fait pas parvenir sans en faire la demande, présente le détail de chaque année de service cotisée.

À la suite de la réception de *l'État de participation*, Lucie Tardif, adjointe administrative, et moi-même vous préparerons une estimation de rente de retraite. Je pourrai ensuite communiquer avec vous pour discuter de ce document, pour répondre à vos questions ou pour vous fournir toute l'information nécessaire.

*Michel Bergeron*

## Le relevé de participation RREGOP

Pour avoir une idée de vos revenus à la retraite, vous pouvez aussi compter sur le Relevé de participation. Retraite Québec fait parvenir ce document chaque année à tous les cotisantes et cotisants au RREGOP. Vous avez peut-être constaté que le document ne vous a pas été fourni cet automne.

En effet, considérant le contexte actuel, le Relevé de participation pour l'automne 2020 sera finalement envoyé au cotisant en mars ou en avril 2021. Il comprendra les services

jusqu'à l'année 2019. Par la suite, en 2021, Retraite Québec fera parvenir un Relevé de participation incluant l'année financière 2020.

Pour toute question au sujet de la retraite ou du RREGOP, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

*Michel Bergeron*



# Rappel

## Temps alloué aux matières au primaire



Il y aura certainement des discussions dans les écoles cette année pour revoir le temps alloué aux diverses matières au primaire.

Pour vous aider à prendre des décisions, il faut se référer au *Régime pédagogique*. C'est l'article 22 du *Régime pédagogique* qui donne du temps indicatif pour certaines matières. On y retrouve aucun temps prescriptif.

Le régime pédagogique prévoit du temps indicatif pour les matières suivantes : français, mathématique ainsi que éducation physique et à la santé. Pour les autres matières du primaire, il n'y a aucune orientation pour le temps alloué.

L'élaboration de la grille-matière de l'école n'est pas une simple consultation. La Loi sur l'instruction publique précise que la proposition qui sera soumise au conseil d'établissement (CÉ) doit être élaborée avec le personnel enseignant. Lors de ces travaux, les spécialistes doivent aussi être présentes et présents. Le CÉ doit approuver la proposition; il peut la refuser, mais il ne peut pas la modifier. En cas de refus, une nouvelle proposition doit être présentée.

*Michel Bergeron*

*Toute l'équipe du  
SEGP (CSQ) et le conseil  
d'administration vous  
offrent leurs meilleurs  
vœux pour un Noël  
plein de joie et de  
bonheur en cette  
période.*

*Joyeuses Fêtes!*





Stéphanie Paradis  
Adjointe administrative  
[stephanie.paradis@segp.ca](mailto:stephanie.paradis@segp.ca)

## Session de préparation à la retraite

Cette année, la session de préparation à la retraite est en mode virtuel!

C'est maintenant le moment de s'inscrire à cette nouvelle formule.  
Voici de nouvelles dates pour les sujets de ces sessions virtuelles.



Sujets traités	Dates	Heures
Adaptation psychosociale et santé	20 janvier 2021	19 h à 20 h 30
Questions financières	17 février 2021	19 h à 20 h 30
Questions juridiques	3 février 2021	19 h à 20 h 30
Assurances	6 février 2021 20 février 2021	13 h à 14 h 30
Régimes de retraite	6 février 2021 20 février 2021	9 h à 11 h 30

Pour vous inscrire

- ⇒ Rendez vous sur le site <http://areq.lacsq.org>
- ⇒ Cliquez sur le bouton Inscription *SPR* en haut de la page
- ⇒ Choisissez sessions *virtuelles*
- ⇒ Remplissez le formulaire (syndicat Z-19), sélectionnez les sessions qui vous intéressent et suivez les instructions pour payer en ligne les frais de 50 \$ pour l'inscription



Remboursement des frais d'inscription par votre Syndicat

Veuillez remplir le formulaire de remboursement des dépenses du Syndicat (site Web [www.segp.ca](http://www.segp.ca)) en y joignant la preuve de paiement de votre session de préparation à la retraite. Veuillez prendre note que le SEGP (CSQ) assume les coûts d'inscription de la personne membre une seule fois dans sa carrière.

*Stéphanie Paradis*

## Pour devenir membre du Syndicat

Pour devenir membre du Syndicat de l'enseignement du Grand-Portage (SEGP) (CSQ), nous vous invitons à adresser un courriel à Stéphanie Paradis, adjointe administrative, à [stephanie.paradis@segp.ca](mailto:stephanie.paradis@segp.ca). Vous recevrez un lien pour signer votre adhésion de façon électronique et pour payer les 2 \$ prévus aux Statuts et règlements du SEGP (CSQ).

## Avantages à être membre de son Syndicat

- ✦ Droit de participer aux assemblées générales des membres et aux assemblées générales d'unité d'accréditation
- ✦ Droit de vote lors des assemblées générales
- ✦ Peut devenir la personne déléguée de son école ou de son centre
- ✦ Accès aux rabais des membres des entreprises associées

*Stéphanie Paradis*



C'est avec un immense plaisir qu'Efficom remet *L'Outil de travail quotidien* à chacun de nos membres depuis plusieurs années. Au fil des ans, il a été amélioré et personnalisé afin qu'il devienne essentiel et réponde aux besoins de notre personnel.

Toujours dans cette optique et soucieux des impacts sur l'environnement, nous avons la fierté de vous présenter une toute nouvelle avenue vers un virage numérique que vous apprécierez grandement par sa simplicité, son accessibilité et surtout son utilité. C'est en collaboration avec votre syndicat qu'a été créé le tout nouveau planificateur numérique **PLANIFIO**.

**PLANIFIO** est la nouvelle plateforme qui vous permet dès maintenant d'utiliser différents outils de gestion et de planification directement de votre ordinateur, votre tablette et même de votre téléphone portable. De plus, vous aurez la possibilité de consulter en tout temps les commerçants qui rendent le projet possible et ainsi encourager l'achat local en profitant des offres et promotions qui vous sont proposées dans les mois à venir.

Voici une brève présentation du **PLANIFIO** :

<https://youtu.be/kGEZFBcVcJY>

Sachez également que l'équipe du **PLANIFIO** chez Efficom demeure disponible pour toutes vos questions et suggestions concernant le fonctionnement de l'application afin de vous permettre de l'exploiter au maximum et ainsi faciliter votre travail.

**Notez bien que la version papier de *L'Outil de travail quotidien* restera toujours disponible pour chacun de nos membres.**

Vous pouvez dès maintenant vous inscrire!

<https://www.planifio.ca>

Pour toute question concernant l'inscription ou l'utilisation du **PLANIFIO**, adressez-vous directement à **info@planifio.ca**.



**Concentrez-vous sur l'essentiel.  
On s'occupe du reste.**

**De l'assurance personnalisée pour vous.**

Membres de la **CSQ**, La Personnelle vous accompagne en tout temps avec un service personnalisé, des tarifs exclusifs pour votre assurance auto, habitation ou entreprise, et plus encore.

**Partenaire de la CSQ**

**laPersonnelle**  
Assureur de groupe auto, habitation et entreprise

**Centrale des syndicats du Québec**

**CSQ**

**Demandez une soumission et découvrez un assureur attentionné.**  
[csq.lapersonnelle.com](http://csq.lapersonnelle.com)  
**1 888 476-8737**

La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc. Certaines conditions, exclusions et limitations peuvent s'appliquer.

# AVANTAGES IRIS

## UNE MEILLEURE VISION POUR TOUTE VOTRE FAMILLE

Votre organisation est membre du Programme Avantages IRIS, ce qui signifie que vous avez droit à des avantages de soins oculaires exclusifs chez IRIS. Vous enregistrer à ces avantages est facile et complètement gratuit, et vous pourrez profiter de privilèges tels que la facturation directe à votre compagnie d'assurances, du financement sans intérêt, la garantie inconditionnelle IRIS, et plus encore.



### lunettes de prescription — économisez 150\$

À l'achat de lunettes comprenant une monture et des lentilles de prescription traitées antireflet (lentilles d'une valeur de 250 \$ ou plus).\*



### lunettes de soleil de prescription — économisez 150\$

À l'achat de lunettes comprenant une monture et des lentilles solaires de prescription.\*

### lunettes sur mesure — économisez 150\$

À l'achat d'une monture personnalisée Topology et de lentilles de prescription traitées antireflet (lentilles d'une valeur de 250 \$ ou plus).\*

### protection solaire — économisez 50\$

À l'achat de lunettes solaires sans prescription de 100 \$ ou plus.\*

\*Seuls les membres du Programme des Avantages IRIS peuvent utiliser les offres de programme. Les avantages doivent être présentés au moment de l'achat. Une seule offre du Programme des Avantages IRIS peut être appliquée à chaque transaction. Ne peut être jumelé à aucune autre offre IRIS, remise instantanée, carte IRIS, certificat IRIS, offre en magasin ou promotion. Non applicable sur les lunettes de sécurité, les lunettes de sécurité pour le sport, les lunettes TrueBlue, les lunettes COOL pour enfants ou tout autre forfait de lunettes IRIS. D'autres conditions peuvent s'appliquer; consultez nos en boutiques.



## PROFITEZ DE VOS AVANTAGES DÈS AUJOURD'HUI

- 1 — Visitez [iris.ca/avantages](http://iris.ca/avantages)
- 2 — Choisissez code d'accès ou le nom de votre société
- 3 — **CODE D'ACCÈS : FSEFSE**

Nous sommes là pour vous aider avec votre inscription ou pour l'accès à vos avantages.  
Contactez-nous à [avantages@iris.ca](mailto:avantages@iris.ca) ou 1.800.363.6378

FSE (fédération des syndicats de l'enseignement)



Décembre 2020		Janvier 2021	
15	Conseil d'administration Conseil de direction	12	Conseil de direction
23	Congé des fêtes, de retour le 6 janvier 2021	19	Conseil d'administration
		26	Assemblée générale

### OFFRES SALARIALES DU GOUVERNEMENT

Depuis quelques jours, le gouvernement jette de la poudre aux yeux de la population et de nos membres en lançant des pourcentages d'augmentation salariale offerts à ses différents secteurs de la fonction publique et para-publique. Les offres varient entre 28% et 44% d'augmentation pour la première année suivi de 8% et 6% pour les années subséquentes. Permettez nous de vous rappeler que des pourcentages lancés en l'air de cette façon, cela ne signifie absolument rien. Inutile de nous énerver, inutile d'affirmer ou d'infirmier que cela correspond à peu de chose près à notre demande; NON! Le syndicat attend de connaître toute la trame de fond qui sous-tend ces offres avant de faire quelque analyse que ce soit.

Rappelons-nous cependant que la grande priorité de la négociation 1975, c'est la qualité de l'enseignement en passant par l'amélioration de la tâche à l'élémentaire, à l'enfance inadaptée, au secondaire, au professionnel...

Pour nous, le monétaire vient du second lieu. Ici, il y a sûrement une nette différence entre les enseignants et le gouvernement quant à cette priorité.

YVES MICHAUD.

### LES TEMPÊTES DE NEIGE

Deux questions nous sont souvent posées par les enseignants du territoire:

- 1<sup>o</sup> La Commission scolaire a-t-elle le droit d'obliger les enseignants à venir à l'école sous peine de se voir couper du salaire lorsqu'une tempête de neige justifie la Commission de fermer les classes?
- 2<sup>o</sup> Lorsque les classes sont quand même ouvertes et que l'enseignant est empêché d'y aller par suite d'une tempête qu'arrive-t-il?

REPONSES: Elle nous ont été fournies par notre aviseur légal.

- 1<sup>o</sup> Lorsqu'il n'y a pas d'élèves en classe, il ne s'agit pas d'un jour ouvrable, puisque la fonction d'instituteur est d'enseigner. De plus, comme c'est la commission elle-même qui ferme les écoles, c'est donc un jour non-ouvrable. Donc, la commission ne peut couper de salaire ni obliger les professeurs à se présenter à l'école.
- 2<sup>o</sup> Lorsqu'une tempête de neige empêche un enseignant d'aller à l'école, ce dernier a le droit de se prévaloir de la convention collective et la commission ne peut pas lui couper son salaire, à la condition qu'il n'ait pas épuisé les trois jours prévus à l'article 5-13.02 - H de la convention collective.